

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015/2016  
 Numéro de séance : 2015/02  
 Date de convocation : 24/11/2015  
 Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13  
 Nombre des présents : 21  
 Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
<b>I - Fonctionnement :</b>	3 à 4		
- Approbation du PV n°1 du CA du 12/11/2015			
- La politique documentaire (pour information)		16	
- Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (ANT pour vote)		15	
- Acceptation du don du FSE pour un montant de 2 000 € - rajout – (ANT pour vote)			
<b>II – Budgétaire et financière :</b>	5 à 9		
- DBM pour information concernant la subvention PRE et PPEC - rajout		18	1
- DBM N°8 - Prélèvement sur réserve de 5000€ (modification) pour la restauration (AT pour vote)		17	2
- Budget 2016 (AT pour vote)			
<b>III – Action éducatrice :</b>			
- Choix de sujets d'études spécifiques (programmation de l'Histoire des Arts) – ANT du C.E.	10	14	
<b>VI – Affaires diverses :</b>	11		
<u>Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA</u>			

Signatures

Le Président  
 Pascal RIETTE, Principal

Le Secrétaire  
 Nicolas LEGROS, adjoint gestionnaire

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 24/11/2015

Qualité	Titulaires		P			A			E			Suppléants			P			A			E			
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal QUENTIN Sandrine FOLLIOT Marie LEGROS Nicolas	Principal Adjointe CPE Gestionnaire	X X X									MARIGO Cyrille				X								
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline	Cons. Dépt. Cons. Dépt.	X				X					COUREL Francis HAKI Marie-Claire												
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire	X																					
Personnalité qualifiée	LUTZ François	Ingénieur retraité	X																					
Personnels enseignants	TIHY Arnaud CHARON Marie-France HACOUT Rachel GRANDSIRE Isabelle PASTUREL Pauline POIGNANT Frédéric		X X X X					X		X		TRILLARD Yannick DINE Jean-Louis NAJAC Stéphanie BLONDEL Frédérique KREBS Patricia LE ROY Frédéric				X								
ATOSS	BLANCHET Christine LEROY Renée										X	ROSALIE Sandrine												
Parents d'élèves	LIBERGE David DORE Laurence GOUJON Sylvie LE MOAL Aurélie PANCHOUT Angélique GALLAIS Virginie	A.P.E.C.	X X X								X X X	LEBERTOIS Katia VATIN Jérôme TARISSE Stéphanie CAENS Sophie DI BATISTA Bertille GROULT Géraldine				X  X  X								
Elèves	QUESNOIT Lucas CHANTRAN Luc	X X										ANGOT-FIVAZ Angèle PENNEROUX Mathilde												

Total : 24

## RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. le 13/11/2015.

Mme Blanchet est excusée, Mme Hacout est remplacée par M. Dine, Mme Lemoal est remplacée par Mme Groult, Mme Panchout est remplacée par Mme Tарisse et Mme Gallais est remplacée par Mme Lebertois. Toutes ces personnes sont excusées.

20 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17h07.

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour et précise les ajouts :

- DBM pour information concernant la subvention PRE et PPEC
- Acceptation du don du FSE pour un montant de 2000 €
- Modification de la somme à prélever sur fonds de réserve pour la restauration 5000 € au lieu de 2000 €.
- Convention radio

M. Delabrière, invité au CA en qualité de représentant de la communauté des communes est absent.

Mme Pollet, professeur documentaliste est invitée au CA afin de présenter la politique documentaire de l'établissement.

Le nouvel ordre du jour est accepté.

M. Legros, adjoint gestionnaire, accepte d'être secrétaire de séance. Mme Leroy l'assistera dans la prise de note.

### Approbation du PV du CA n°2015/01 du 12/11/2015 :

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

### La politique documentaire (pour information)

Mme Pollet, professeur documentaliste nommée au 1/09/2015, présente son nouveau mode de gestion du fonds documentaire et la mise à disposition des ressources.

Elle dispose de 2550 € et souhaite privilégier les achats d'occasion pour accroître les ressources. Elle sollicitera l'avis des élèves grâce à un cahier. Enfin elle propose de trier les ouvrages (opération appelée désherbage) et de mettre au pilon les périodiques datant de plus de dix ans. Cette opération se fera sur l'année scolaire 2015/2016.

*M. Flambard demande à Mme Pollet où elle s'approvisionne. Elle répond qu'elle connaît une librairie d'occasion à Pont-Audemer et sait qu'il existe un magasin d'occasion à Caen. Elle se rendra sur place pour faire ses choix.*

Cette politique documentaire est soumise au vote pour avis

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

Mme Pollet quitte le conseil à 17h45

### Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (ANT N°16)

Tout achat à partir du 1er euro dans un établissement public est considéré comme un marché public, différents seuils de dépenses définissent les règles du marché afin de respecter la mise en concurrence avec les fournisseurs. Au-dessus de 25 000 HT, des règles formelles doivent être respectées (notamment une publicité), des appels d'offre sont par exemple mis en place pour l'achat de la nourriture du collège gérés par le groupement d'achat au lycée Aristide Briand à Evreux. Ou encore le collège met en place des publicités, avec un cahier des charges, pour retenir un organisme de voyage pour chaque projet.

Sous le seuil de 25 000 euros HT, le chef d'établissement a délégation pour signer les bons de commande qui engagent l'achat d'un bien ou d'un service auprès d'un fournisseur. Il faut savoir que dans une administration, le paiement ne s'effectue jamais (sauf exception) à l'achat du bien, mais à la livraison du bien, en général sur présentation d'une facture.

M. Legros, demande aux membres du C.A. de voter une délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrit dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

### Acceptation de dons et legs (ANT N° 15)

M. Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'accepter un don de 2 000 € du FSE.

En cas d'acceptation, cette recette abondera le budget 2016 et permettra, en accord avec le FSE, de cofinancer à hauteur de 50% de certains projets pédagogiques : collège au cinéma, comprenant 3 séances avec les entrées et le transport des élèves pour l'année scolaire 2015/2016, l'intervention d'une troupe de théâtre au collège.

*Mme Charon, présidente du FSE, souligne qu'il ne s'agit pas réellement d'un don, mais du fruit de l'investissement des professeurs volontaires lors de la vente des photos de classe. M. Riette explique que les photos ont en effet été gérées par les professeurs qui participent à des sorties et que le FSE a encaissé l'argent qu'il reverse donc au collège.*

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

### Convention radio (AT pour vote) :

M. Tihy, représentant des enseignants, informe les membres du conseil d'administration du changement de partenaire pour le projet radio. Il s'agit de la radio « zone d'ondes » domiciliée à Hérouville Saint-Clair. Cette radio travaille surtout avec les associations.

Nous bénéficierons du prêt de tout le matériel nécessaire au projet et de 3 jours de fréquence en direct sur 15 km. La convention est en cours de rédaction.

M. Tihy propose aux parents d'élèves d'intervenir sur les ondes également.

M. Le Principal demande donc l'autorisation de signer la convention avec la radio « zone d'ondes ».

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

**DBM pour information concernant la subvention PRE et PPEC**

Le Département de L'Eure nous a attribué, sur l'année 2015, une subvention de 3000 € pour le dispositif PPEC pour un projet de 3800 € consacré à la classe de 5ème artistique et au groupe d'IDD théâtre. Le projet comprend notamment l'intervention de metteur en scène professionnels, d'une rencontre avec un atelier au collège de Bourg-Achard et de la location et de l'achat de matériel.

Une autre subvention de 2960 € nous a été attribuée par le Département de L'Eure pour un coût total de 3 700 € pour les projets Radio et Lire Comprendre Ecrire. Le financement permet le montage d'un studio de radio (à voir en salle de réunion) avec de l'achat de matériel notamment.

M. Riette explique que ce projet a été validé par le CARDI. Il a reçu un avis très favorable de la part de M. Reed, IA-IPR d'Anglais et référent de l'établissement et un avis favorable de Mme Schirm IA IPR de lettres.

Les avis sont motivés et des préconisations sont proposées.

Ce document sera transmis aux membres de l'équipe afin de respecter les engagements notamment sur l'évaluation de l'action. Les autorités académiques s'engagent, en contrepartie, à accompagner l'établissement dans ses travaux (réflexion sur la démarche, évaluation, réalisation des bilans).

**DBM N°8 - Prélèvement sur réserve de 5000€ pour la restauration (AT N°18)**

M. Legros propose un prélèvement de 5000 € sur les fonds de réserve pour équilibrer le budget de fin d'année concernant le service restauration, et pouvoir proposer un repas de Noël digne de ce nom.

La baisse du tarif du repas par élève de 3.20 € à 3.10 € en 2015 a été répercutée sur le coût des denrées en passant de 2 € à 1.90 € mais cela n'a pas suffi à équilibrer les dépenses et les recettes. Par ailleurs des dépenses de frais d'huissier mais aussi des charges plus importantes ont ponctionné le budget restauration. Nous vous proposons donc un prélèvement de 5000 € sur nos fonds de réserves.

**Arrivée de M. Marigo, CPE : 21 membres présents**

*M. Tihy demande si les frais d'huissier sont élevés. M. Legros répond par l'affirmative.*

*M. le Principal précise que les fonds sociaux vont être utilisés pour aider les familles dans le besoin, qu'ils sont réservés prioritairement pour la restauration ce qui évitera dans certains cas les frais d'huissier. Ce point a été abordé lors de la commission des fonds sociaux qui s'est tenu récemment. Le service intendance transmettra les informations à l'AS, en plus des courriers envoyés, pour que les familles soient contactées personnellement afin de demander de l'aide.*

*Concernant le repas de Noël, M. le Principal en profite pour inviter les membres du CA. La date a été fixée au jeudi 17/12 à 12h30. Prix du repas : 3€85. Les membres devront prévenir l'intendance rapidement.*

Votants : 21 pour : 21 - contre : 0 - abstention : 0

## Les principes du budget

Le budget représente l'ensemble des dépenses et des recettes du collège pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, c'est le principe d'annualité.

Le principe d'unité exige que le budget soit retracé dans un document unique, étant prévisionnel il peut être cependant modifié en cours d'année par des Décisions Modificatives Budgétaires, pour informations ou pour votes. Le budget est un document juridique, comptable et financier, il est contrôlé et contrôlé par différentes autorités (Le Rectorat pour la partie réglementaire, le Conseil Départemental pour la partie financière, l'agence comptable pour la partie comptabilité)

Le principe d'universalité impose que toutes les dépenses et les recettes soient incluses dans le budget et qu'elles ne soient pas affectées.

Le principe de spécialité implique une nomenclature budgétaire. Le budget général se présente en 3 services généraux : le service « Activités Pédagogiques », le service « Vie de l'Elève » et le service « Administration et Logistique ». Il existe 2 services spéciaux : le Service de « Restauration », financé par les familles et le service des « Bourses Nationales », financé directement par l'Etat.

Le budget doit être équilibré, on ne pourrait pas avoir de dépenses sans les recettes qui les accompagnent. Il doit être aussi sincère, ne pas sous-évaluer des dépenses ou surévaluer des recettes.

Les montants sont ensuite répartis librement par l'établissement entre ces services, à travers les différents domaines et activités. Le Conseil d'administration vote la répartition des dotations et des subventions entre les différents services et lignes budgétaires.

Le détail de différentes dépenses est présenté dans les annexes de ce rapport :

- Les projets pédagogiques et les voyages (*annexe 1*)
- La viabilisation (*annexe 2*)
- Les contrats d'entretien (*annexe 3*)
- La téléphonie et les différents services et redevances liés à l'établissement (*annexe 4*)

## Le contexte du budget 2016

Le budget 2016 est tout d'abord marqué par un ajustement de – 9760 € lié directement à l'état de nos réserves au 31/12/2014. Trente-six collèges du Département ont vu leurs dotations réduites par le Conseil Départemental. Nous vous proposons de voter un budget en déséquilibre de 9760 €, comme le budget doit être équilibré, la différence sera prélevée de facto sur les fonds de réserve.

Cet ajustement s'inscrit dans une logique de restrictions budgétaires depuis plusieurs années, nous avons vu notamment la suppression de la subvention pour l'enseignement Technologique et la suppression de la subvention informatique en 2015. Le Département ne finance plus par ailleurs depuis la rentrée 2015 le transport des élèves pour les séances de collège au cinéma, cette charge incombe désormais aux établissements. Il n'y a pas non plus de certitudes sur maintien des subventions de co-financement pour l'achat de matériel et pour des travaux. Elles n'ont pas donc pas été ajoutées au budget, sauf pour la partie restauration où le dispositif devrait être maintenu.

Cette année, le FSE s'associe au collège en cofinçant certaines actions : 50% de collège au cinéma, 50% pour l'intervention d'une troupe de théâtre, les frais de déplacement pour les intervenants à l'abbaye de Grestain. Par ailleurs, l'association des parents d'élève a fait don de 1600 € ce qui va permettre de financer le transport de la sortie à l'Assemblée Nationale.

*Mme Charon déplore que cette situation creuse les inégalités entre les enfants de la ville et des zones rurales.*

Le dispositif ULIS est aussi à financer, le Département dote le collège à hauteur de 30€ par élève du dispositif chaque année, cependant pour le moment aucune subvention supplémentaire n'a été attribuée pour l'installation de cette classe aux besoins spécifiques sur l'année 2015. Il est prévu cependant que le Département nous achète du matériel informatique à cet effet.

*L'ensemble des membres présents trouvent cette situation anormale.*

Les programmes pédagogiques seront modifiés à partir de la rentrée de septembre 2016, concernant la subvention sur les manuels scolaires aucune information ne nous est encore parvenue. La subvention nous est notifiée habituellement vers les mois d'avril et mai.

Enfin, la dotation 2016 du Département de l'Eure ne prend pas en compte la livraison de l'extension du collège en septembre 2016, aucune anticipation n'a été faite en ce sens par le Département.

## Recettes

### 1) Le Conseil Départemental de l'Eure

Le Conseil Départemental nous attribue chaque année une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle représente cette année 100 585 € de dotation, cependant **9740 €** ont été ponctionnés ainsi qu'un montant de 680 €, le Département prend désormais directement en charge les analyses bactériologiques en cuisine par son laboratoire. La dotation s'élève finalement à **91668 €** (contre 100 549 € l'année dernière)

	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016
<b>Fonctionnement général (non affecté)</b>			
électricité	21 061,00 €	23 231 €	24 174 €
Eau	3 475,00 €	4 927 €	4 808 €
Chauffage P1 (gaz collège et logements)	24 876,00 €	22 940 €	23 136 €
Chauffage P2 (contrat chauffagiste)	6 675,00 €	6 643 €	6 762 €
M2 Bâtis	12 085,00 €	12 085 €	12 085 €
Forfait part effectif	17 000,00 €	17 040 €	17 000 €
Entretien	2 500,00 €	2 500 €	2 500 €
DP3 (35 € par élève)	700,00 €	525 €	490 €
ULIS			330 €
<b>Pratique sportive</b>			
Coût de fonctionnement du gymnase et équipement extérieur (7 € par élève)	3 465,00 €	3 514 €	3 444 €
Activité natatoire (27€ par élève de 6 <sup>ème</sup> )	3 753,00 €	3 537 €	3 888 €
Aide aux déplacements sportifs	1 980,00 €	2 008 €	1 968 €
<b>Dotation politique volontariste (affecté)</b>			
Haut débit internet	1 500,00 €	1 500 €	1 500 €
Objets confectionnés	1 485,00 €	0 €	0 €

#### Mode de calcul de la dotation :

Pour la viabilisation, le montant est une moyenne des dépenses sur les 3 dernières années. La dotation pour le chauffage est calculée selon la cible contractuelle que doit atteindre le chauffagiste, les dépassements étant à la charge de l'entreprise chauffagiste.

Les autres dotations sont calculées sur un système de forfait tenant compte du nombre d'élèves et de la superficie du collège.

#### Subventions fléchées du Département :

Le Conseil Départemental, sur dossier, peut nous attribuer deux subventions pour des projets pédagogiques : la subvention Projet Réussite Educative PRE (max. 3000 €) et la subvention Projets pédagogiques éducatifs et Culturels des Collèges PPEC (max. 3000 €).

Le collège dispose d'un important reliquat de subventions des années antérieures concernant la pratique sportive, cette somme est fléchée pour toute dépense d'équipement et de sortie liés à la pratique sportive.

### 2) L'Etat

L'Etat finance l'achat de manuels scolaires et pour les droits de reproduction des livres et magazine. Nous ne connaissons le montant exact de la subvention que vers le mois de mai 2016.

Il nous fournit les aides des fonds sociaux pour un soutien financiers des familles en difficulté ainsi que les bourses nationales. Pour le moment nous ne disposons pas de subventions supplémentaires pour l'année 2016, le

montant inscrit correspond au reliquat.

L'Etat finance les remises de principes aux familles soit une réduction du montant des factures de restauration pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans des établissements du second degré.

L'organisme « France Agrimer » nous verse environ 1200 euros par an pour la consommation de produits laitiers dans notre restauration.

Deux subventions nous sont été versées pour des actions autour de la santé la subvention de l'organisme MILDT (lutte contre la drogue et toxicomanie) et la subvention ARS (Agence Régionale de Santé).

### **3) Autres financements**

La communauté de communes nous verse chaque année une somme de 3 000 € pour les projets pédagogiques. L'association FSE participe à hauteur de 2000 € pour les projets pédagogiques, l'association des parents d'élève (APEC) 1 600 €.

Un reliquat de 793.50 € correspondant à une ancienne subvention de de la classe de 3ème d'insertion a été autorisé par l'agent comptable pour financer le dispositif DP3.

Les familles participent au budget au titre des voyages scolaires et de la restauration.

Le service de restauration est autofinancé par les familles, 21% du total est reversé au service « Administration et Logistique » pour payer les charges de la cuisine (gaz, chauffage, électricité, eau, produits d'entretien et fournitures diverses).

L'achat de tickets repas par le personnel du collège rapporte environ 12 000 euros par an au service restauration.

#### **Tarifs restauration 2016 :**

- Forfait DP : **444.15 €** (*contre 437.10 € pour l'année 2015*)
- Tarif ticket repas personnel technique : **2,50 €** (*contre 2,45 € pour l'année 2015*)
- Nouveau Tarif ticket repas élève externe pour l'année 2016 : **3,55 €** (*contre 3,50 € pour l'année 2015*)
- Reversement **1,5%** des recettes au CG pour le FCSH (Matériel) et **20%** pour le FARPI (rémunération des personnels) sur les forfaits et sur les tickets repas.
- Tarif ticket repas Assistants d'Education, contrats aidés, personnel catégories C : **2,50€** (*contre 2,45 € pour l'année 2015*)
- Tarif personnels catégories B et A : **3,90 €** (*contre 3.85 € pour l'année 2015*)
- Charges à **21%**

## **Dépenses : les choix budgétaires**

### **1) Service Activités Pédagogiques**

L'enseignement technologique a perdu en 2015 une subvention d'environ 1500 € annuelle. Nous proposons cette année encore de couvrir les dépenses disciplinaires d'EPS par les reliquats des subventions « sport » (1000 €) et d'attribuer ces 1000 € à la Technologie.

Les crédits attribués aux disciplines ainsi qu'au CDI ne changent pas.

L'ensemble des projets pédagogiques proposés ont pu être financés (cf. annexe 1) grâce à l'aide du FSE, de l'APEC et de la Communauté de Communes de Beuzeville.

Deux séjours linguistiques sont intégrés au budget 2016 : le séjour à Madrid et à Londres. Le collège finance la part « accompagnateur » des voyages scolaires, des actions sont réalisées par les enseignants organisateurs afin de réduire la participation des familles.

### **2) Service Vie de l'élève**

Le collège dispose de 4327.45 € pour soutenir les familles à travers les commissions de fonds sociaux pour le financement des factures de cantine, des voyages scolaires, de l'achat de fournitures ou de vêtements.



### 3) Service Administration et Logistique

La dotation « électricité » semble encore insuffisante, notamment au vu de l'ajout de 2 nouveaux préfabriqués qui font augmenter le coût de l'abonnement et les consommations d'électricité (éclairage et chauffage). Les dépenses de chauffage sont aussi incertaines. Un prélèvement sur réserve pourra être réalisé en fin d'année pour équilibrer ce chapitre.

Pour compenser la fin de la subvention informatique, des crédits ont été réaffectés à la maintenance informatique (1000 €) au détriment d'autres dépenses. Le Conseil Départemental achète cependant ponctuellement du matériel informatique selon les priorités dans les collèges.

Les achats et travaux en co-financement ne sont plus intégrés dans le service, les crédits maintenance sont réduits, et la ligne « MATERIEL » a été supprimée.

Les dépenses en logistique (fournitures, téléphone, papier, etc.) couvrent l'ensemble des dépenses du collège, hormis les activités spécifiquement pédagogiques (enveloppes disciplinaires, voyages et projets pédagogiques dans le service AP).

### 4) Service de restauration

Les effectifs sont en forte hausse cette année (415 élèves demi-pensionnaires contre 379 élèves l'année dernière), cela se traduit par une hausse du crédit nourriture et des charges.

L'achat de matériel pour la restauration sera aussi réduit en 2016, la nouvelle demi-pension sera déjà entièrement équipée.

*A la question d'un des membres, M. Legros précise que la commission des menus va à nouveau se réunir avec le nouveau chef cuisinier à partir de janvier.*

### 5) Service des Bourses Nationales

Le montant des bourses attribuées aux familles est en légère baisse, le nombre de boursiers baisse pour l'année scolaire 2015/2016 (100 boursiers contre 111 l'année dernière), malgré la hausse des effectifs.

### 6) Investissement (Opérations en Capital)

Un investissement est l'achat d'un équipement supérieur à 800 HT, il doit être inscrit dans l'inventaire et intégré au plan d'amortissement. Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2016.

### 7) Amortissement (Administration et Logistique)

L'amortissement réel correspond à la dépréciation d'un bien financé par les fonds propres du collège. Aucune « provision » n'est prévue dans le budget pour compenser l'amortissement de nos machines et de nos équipements.

L'amortissement neutre correspond à la dépréciation d'un bien financé par des subventions.

Un représentant des membres élus souhaite présenter une motion concernant le Budget. Elle en donne lecture avant de passer au vote (voir pièce jointe).

*Mme Grandsire lit une motion qui synthétise les différents échanges et points abordés à la lecture du budget. Cette motion est signée par l'ensemble des membres et est jointe au PV. Elle sera également envoyée directement au président du Conseil Départemental pour qu'il en ait connaissance rapidement.*

*M. Flambard informe le conseil d'administration des avancées concernant la demande de photocopieur. Un représentant doit venir vendredi et le financement est prévu sur 2015.*

*M. Legros présente l'état des réserves sur l'exercice 2015.*

**Prélèvement 2015** : 1500 € pour du petit matériel informatique ; 1971.66 € pour du petit matériel d'entretien ; 5000 € pour la viabilisation ; 5000 € pour la restauration ; 9760 € pour le budget 2016.  
Fonds de roulement au 31/12/15 : **28 316.81 €**

Le budget est présenté pour vote :

Votants : 21 pour : 21 - contre : 0 - abstention : 0

**Choix de sujets d'études spécifiques – programmation de l'Histoire des Arts (ANT du Chef d'Etablissement N°14)**

Mme Quentin présente les modalités de l'épreuve d'histoire des arts

Elle en explique le déroulement et les critères d'évaluation.

Modalités des choix des œuvres pour les élèves : 5 œuvres issues de divers domaines artistiques et reliées à plusieurs thématiques.

Les œuvres seront étudiées en arts plastiques, en éducation musicale, en espagnol, en français ou en histoire-géographie.

L'élève recevra une convocation qu'il devra impérativement présenter le jour de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

- L'oral blanc aura lieu : le mercredi 3 février 2016

- Les élèves se présentent à l'épreuve seuls ou par binômes.

Le choix des binômes (même classe) sera fixé avant l'oral blanc. L'évaluation des binômes s'effectue sur deux œuvres distinctes dans la même thématique, prédéfinies par le professeur. Chaque élève est noté individuellement.

- L'objet d'étude évalué est choisi par un jury. Le jury est constitué de deux professeurs.

- L'élève a un quart d'heure de préparation. Il se présente avec de quoi écrire et sans document. Des brouillons ainsi que des supports numériques seront mis à sa disposition en salle de préparation.

- L'intervention orale dure 5 minutes par élève pendant lesquelles le candidat expose ses connaissances. S'en suit un entretien questions-réponses avec les membres du jury d'une durée de 10 minutes.

Critères d'évaluation :

Connaissance des œuvres et de l'artiste, connaissance du contexte historique et artistique des œuvres, capacité à relier les œuvres à la thématique, et les œuvres entre elles, expression orale.

Votants : 21 pour : 21 - contre : 0 - abstention : 0

**Questions diverses des parents d'élèves :**

Les parents d'élèves souhaitent reposer la même question que celle du CA précédent afin d'apporter quelques précisions.

- **2<sup>nd</sup> service de restauration**

*Certains élèves se plaignent qu'au 2<sup>nd</sup> service, il n'y a plus assez de choix. M. l'adjoint-gestionnaire va en informer le chef de cuisine pour qu'il prenne en compte cette remarque et fasse le nécessaire pour que les élèves du 2<sup>nd</sup> service aient les mêmes choix.*

*M. Liberge, représentant des parents d'élèves, précise que les faits durent depuis le début de l'année et donne un exemple précis :*

*au menu : paupiette accompagnée de pommes de terre ou lentilles au premier service. Lors du second service, il ne reste que des lentilles. Les enfants qui n'aiment pas les lentilles ne mangent donc pas de légumes.*

*Les parents demandent donc une meilleure répartition entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> service. Cela pourrait être étudié en commission menu.*

*M. le Principal demande aux délégués des élèves de faire passer le message, si le self n'est pas approvisionné au moment du passage, il faut le signaler le jour même au chef cuisinier et voir avec lui ce qu'il peut faire.*

*M. le Principal souhaite également être informé plus rapidement en cas de récurrence afin de résoudre au plus vite ce dysfonctionnement.*

*M. Legros, adjoint-gestionnaire, informe le conseil d'administration qu'un nouveau chef de cuisine sera nommé au 01/01/2016, suite à la mutation de M. Gouhier et qu'il y aura probablement de nouvelles pratiques dues à ce changement.*

M. le Principal souhaite revenir sur le dernier conseil d'administration quand Lucas Quesnoit, représentant des élèves, a posé sa question diverse concernant l'utilisation des portables. Il donne donc la parole à Lucas.

Lucas a mal vécu la réaction des membres du conseil quand il a posé sa question, il a eu la sensation que la parole des élèves n'avait pas la même valeur que celle des adultes.

Tous les membres du conseil s'accordent à dire qu'il s'agissait d'une réaction concernant le sujet et non pas de la valeur du représentant. Tous lui présentent leurs excuses pour ce ressenti et apprécient l'investissement de Lucas dans sa fonction de représentant des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal clôt la séance à 18h45.